

# CR conseil municipal 15-06-2023

**Présents** : Didier Bargiacchi, Laurent Vaurs, Brice Lauret, Bernard Laurent, Sophie Plattner

**Excusée** : Laure Touchet

**Secrétaire de séance** : Sophie Plattner

## Ordre du jour

Approbation du compte rendu de CM du 07-04-2023

Préambule : Autorisation de rajouter une délibération (délibération 8)

1. Approbation de l'adhésion de la commune de Milhars au syndicat mixte des eaux du Levezou Segala

2. Instauration d'un droit de préemption urbain

~~3. Approbation du nouveau tracé des sentiers de randonnée CDRP 81-ajourné~~

4. Création d'un poste temporaire d'informaticien pour l'actualisation du site internet

5. Nomination des délégués Tryfil

6. Décision modificative pour trop perçu de la commune en fiscalité locale

7. Approbation convention d'utilisation du lavoir du Touron

8. Passage à la M57 en 2024

**Préambule : L'autorisation de rajouter une délibération (délibération 8)**

**à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité**

**1 -Approbation de l'adhésion de la commune de Milhars au syndicat mixte des eaux du Levezou Segala, changement d'adresse du siège social du syndicat, modification statutaire : inscription des nouvelles communes et renouvellement du bureau**

L'adhésion de la commune de Milhars au syndicat, le changement d'adresse du siège social, et les modifications statutaires du SMELS sont approuvés à l'unanimité.

## **2 -Instauration d'un droit de préemption urbain**

La compétence Urbanisme a été transférée à la Communauté de Communes du Causse. La Commune doit donc demander à la 4C de récupérer ce droit pour pouvoir préempter sur les zones urbanisées et en urbanisation future de la carte communale. Cette demande doit ensuite être approuvée par une délibération de la 4C.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **4 -Création d'un poste temporaire d'informaticien pour l'actualisation du site internet**

Il y a un besoin de formation des élus pour pouvoir mettre à jour le site internet, et y apporter des modifications.

Il est décidé d'embaucher Bernard Vandendaele pour un contrat de 78h, pour réaliser diverses missions autour du site internet. Si les missions sont réalisées avant la fin du contrat, on prévoit de lui demander s'il peut assurer d'autres missions d'aide au secrétariat de la mairie, ou de formation aux outils informatique en général.

**Approuvé à l'unanimité**

## **5- Nomination délégués Tryfil**

A partir de 2024, à la demande de la société Tryfil, les « bio-déchets » devront être compostés ou mis dans des sacs spéciaux et non dans la poubelle générale. Chaque maison recevra un composteur ainsi qu'un sac violet avec un code barre(!!!) . On ne connaît pas encore le prix et l'usage réel de ces sacs.

Alain Armagnac est le délégué titulaire sur cette question, et Bernard Laurent suppléant. Bernard s'occupera de l'organisation de la collecte des bio déchets.

**Adopté à une voix contre et 6 voix pour**

## **6- Décision modificative pour trop perçu de la commune en fiscalité locale**

Concernant une recette fiscale nous avons eu un trop perçu de 1000 euros due la part du Trésor Public. La ligne budgétaire permettant le remboursement de sommes « trop perçues » n'était crédité que de 500 euros, nous devons donc re-créditer cette ligne budgétaire en utilisant le compte « dépenses imprévues » pour pouvoir rembourser le Trésor

Public. Elle est recreditée de 1500 € afin de constituer une réserve de 1 000€ au cas où il y aurait d'autres remboursements à effectuer d'ici à la fin 2023.

### **7-Approbation convention d'utilisation du lavoir du Touron, et mandat au maire pour signer ladite convention**

Le conseil municipal propose de régulariser l'usage de l'eau de la fontaine du Touron par M. Rooks pour l'abreuvement de son troupeau. Une convention est rédigée précisant les modalités du prélèvement de cette eau.

Il est proposé en cas d'accord que la mairie fasse un aménagement pour qu'il puisse effectuer le branchement sur le bassin. La convention est valable pour un an tacitement renouvelable.

**La convention est approuvée à l'unanimité.**

**Autorisation est donnée au maire pour signer la convention.**

### **8- Passage à la M57 en 2024 ( délibération rajoutée à l'ordre du jour)**

C'est une nouvelle méthode comptable qui sera imposé à toutes les communes à partir de 2024. Le système se rapprochera du système de gestion des entreprises privées. Elle impose d'intégrer les amortissements et donc l'état des patrimoines mobiliers et immobiliers et le détail comptable de la ventilation des subventions. Ce système coûte 700 euros pour l'achat du logiciel, plus la formation de la secrétaire et la maintenance annuelle.

**Approuvé à quatre voix pour et trois abstentions**

### **9-questions diverses**

Discussion autour des litiges concernant le débroussaillage du terrain de M. Henri Philippot, la mairie souhaiterait éclaircir qui est concerné par le dernier bail entre propriétaire et locataire sur ce terrain.

Le conseil municipal note la mise en vente de terrains par M. Philippot, et propose de réfléchir à leur éventuel intérêt pour la commune.

Cinéma d'été : le film proposé par Brice a été refusé par Cinécran car il faut des films de l'année. Le choix s'est reporté sur le film « les gardiens de la planète », à propos de la vie des baleines. **La projection aura lieu le 2 juillet à 22.30h.**

**Vendredi 23 juin au soir aura lieu le feu de la St Jean organisé par les amis des Roussayrolles.**